

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 16 mai 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- GILLARD Nadine donne pouvoir LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- FORTIN Céline.

SECRETAIRE DE SEANCE : RICHEUX Laëtitia

Délibération n°2023-046

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES FINANCIERES

GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION PENTHIEVRE ACTIONS

L'association Penthievre Actions intervient, depuis 1991, pour accompagner et aider les personnes en situation de précarité, d'exclusion et de pauvreté. Dans le cadre de ses missions, elle intervient notamment pour le compte de l'Etat pour l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA).

A ce titre, l'association sollicite la Ville de Lamballe-Armor afin de garantir un emprunt. Celui-ci doit permettre l'acquisition de deux maisons pour héberger des demandeurs d'asile, tout en améliorant les conditions d'accueil et suivi. L'association a interrogé différentes banques pour une proposition de prêt sur 22 ans d'un montant de 520 k€.

Le projet de Penthievre Actions a évolué ; il s'agit d'acquérir une seule maison. Au regard du nouveau besoin de financement, l'association Penthievre Actions a accepté l'offre de la Caisse d'Epargne pour un emprunt à hauteur de 250 K€ sur 22 ans (hors préfinancement), constitué de 2 lignes de prêt.

Il est proposé que Lamballe-Armor accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, soit 125 K€. La garantie est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association Penthievre Actions, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité, et ce dans la limite de la quotité garantie (50%).

Considérant le contrat de prêt de la Caisse d'Epargne, transmis aux Conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCORDE la garantie d'emprunt de Lamballe-Armor à hauteur de 50% pour le prêt d'un montant de 250 000 € (soit 125 000 €), souscrit par l'association Penthièvre Actions auprès de la Caisse d'Épargne,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **30 MAI 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 31 MAI 2023

De la publication le 31 MAI 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*

[Signature]
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET